

Ce programme propose d'accélérer la création de locaux vélos équipés et sécurisés dans le parc locatif social d'habitat collectif existant via l'accès à un financement dédié et d'accompagner les ménages bénéficiant de ce local vers une mobilité autonome. ALVÉOLE prévoit d'ici le 31 décembre 2017 la réalisation de 150 locaux sécurisés vélo ainsi que l'accompagnement de 2 250 ménages en situation de précarité énergétique par des vélo-écoles.

Le programme s'articule autour de deux étapes obligatoires et une optionnelle :

- Réalisation de travaux d'installation de locaux vélos sécurisés
- Apprentissage à la mobilité à vélo auprès de vélo-écoles
- (optionnel) Sensibilisation à l'entretien et à la réparation de vélos auprès d'ateliers d'auto-réparation

Les CEE « précarité énergétique »

Conformément à l'arrêté du 9/11/2016 (JO du 2/12/2016) portant validation de programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique, la contribution à ALVÉOLE ouvre droit à la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) « précarité énergétique ».

Pour ALVEOLE, le facteur de proportionnalité est de 1 MWh cumac de CEE délivrés pour 8 € dépensés par les bailleurs.

Durée du programme

Toutes les dépenses engagées avant le 31/12/2017 (fin du programme) seront éligibles aux CEE « précarité énergétique » et donneront droit à l'attestation de dépense. Les locaux pourront être finis jusqu'au second trimestre de 2018. De même, la mission vélo-école pourra commencer en 2017 et se poursuivre jusqu'au second trimestre de 2018.

Les acteurs

Porteur du programme : la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, agit pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien et fédère 230 associations et antennes locales de cyclistes urbains réparties sur l'ensemble du territoire.

Partenaire technique : Inventage Energie & Environnement, bureau d'étude en ingénierie et conseil, accompagnera les bailleurs sociaux dans la conception, l'aménagement et la réalisation des locaux vélos.

Les destinataires

L'ensemble des organismes de logements sociaux, quel que soit leur statut juridique, hébergeant des ménages en situation de précarité énergétique.

Le process



- **Etape 1** : Renseignements sur le programme, étude de faisabilité d'un local à vélos, mise en relation avec une vélo-école membre du réseau de la FUB et conventionnement auprès de la FUB,
- **Etape 2** : Mise en chantier d'un local vélos dans le parc locatif social d'habitat collectif existant répondant aux prescriptions du cahier des charges technique du programme,
- **Etape 3** : Réception des travaux et envoi des pièces justificatives à Inventage E&E,
- **Etape 4** : En partenariat avec la vélo-école, sensibilisation à l'utilisation du local et instauration des séances d'apprentissage du vélo ou de remise en selle,
- **Etape 5** : Délivrance des CEE et revente sur la plateforme EMMY.

Le local vélos sécurisé



Un local vélos sécurisé et équipé est défini comme un espace de stationnement intérieur ou extérieur pour vélos, protégé contre les intempéries et dont l'entrée est accessible à l'aide d'une clef (ou d'un badge). Il comprend les éléments nécessaires pour acheminer et ranger un vélo aisément (support de fixation pour vélos, éclairage, dispositif d'ouverture automatique des portes, etc.).

Le local ainsi défini doit contenir au minimum douze places de stationnement pour vélos.

La mission vélo-école

En partenariat avec une vélo-école membre du réseau de la FUB, les ménages locataires bénéficieront d'un accompagnement vers une mobilité autonome.

Une première réunion de présentation du local vélos sécurisé aura pour objectif de sensibiliser l'ensemble des ménages à son utilisation et d'identifier les ménages intéressés pour bénéficier des séances d'apprentissage du vélo ou de remise en selle.

Les séances d'apprentissage du vélo seront adaptées au niveau de chacun, alliant théorie (règles de sécurité routière, connaître son environnement, ...) et pratique (équilibre, maîtrise, être capable de se déplacer à vélo dans la circulation). Les ménages peuvent également apprendre à entretenir et réparer leur bicyclette et/ou avoir accès à un vélo d'occasion à prix abordable (optionnel).

Une évaluation de l'action d'accompagnement vélo-école des ménages aura lieu afin d'apprécier l'efficacité du dispositif et de mesurer notamment le report modal des ménages accompagnés vers le vélo.



Le financement

Les dépenses éligibles au programme engagées par les bailleurs sont :

- la construction d'un local vélos ou l'aménagement d'un local existant en local vélos dans la limite de 1 124 € HT / place,
- la contribution financière au programme à hauteur de 333 € net à payer / place selon les modalités suivantes :
 - * la réunion collective de sensibilisation à l'utilisation du local vélos et la mission vélo-école à raison de 156 € net à payer / place,
 - * l'animation, la coordination et le suivi du programme Alvéole par la FUB et Inventage E&E à raison de 177 € net à payer / place.

Les sommes éligibles dépensées permettront d'obtenir des Certificats d'Economies d'Energie selon le facteur de proportionnalité de 1 MWh cumac de CEE délivrés pour 8 € dépensés.

Ainsi, par exemple, un bailleur social ayant investi 16 000 € TTC dans le programme (réalisation du local, accompagnement vélo-école, frais d'accompagnement de la FUB et d'Inventage) se verra délivrer 2 000 MWhcumac « précarité énergétique ». Grâce à la revente des CEE, l'opération pourra être financée à hauteur de plus de 50% de l'investissement, en considérant le prix du CEE sur le marché actuel.

Nous contacter :

- Renseignements, conventionnement, contractualisation d'accompagnement vélo-école, contactez la FUB : Clémence PASCAL, c.pascal@fub.fr - 03 88 75 71 90
- Renseignements, suivi de la réalisation du local vélos (guide du bailleur et cahier des charges technique), délivrance des CEE et accompagnement à leur revente, contactez Inventage E&E : Gaëtan LAVAL, g.laval@inventage.fr - 04 37 24 77 74

Toutes les informations sur www.fub.fr/alveole

Ce document a un caractère strictement informatif, il n'emporte aucun engagement juridique ni accord contractuel de la part de la FUB ou d'Inventage E&E. La Fédération française des Usagers de la Bicyclette, nommée FUB, dont le siège est situé 12 rue des Bouchers, 67000 Strasbourg, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIREN 407 676 253. ELIGEO, nommée Inventage E&E, SASU au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé au 46-52 rue Albert 75013 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 444 771 083.